

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU MOIS DE JUILLET ET AOUT 2025

Le Conseil a décidé

d'autoriser le remplacement d'une pompe à chaleur pour le compte de Madame Irina Graf sur sa parcelle 1122 conformément aux plans de mise à l'enquête publique soldée sans opposition ou remarque.

d'autoriser la rénovation et les transformations intérieures du bâtiment situé sur la parcelle 241 au lieudit "Gouillon", propriété de la société Imobico SA, conformément aux plans présentés par Monsieur le Conseiller Serge Béguelin.

de préavis favorablement l'installation d'une bouée d'amarrage pour le compte de Monsieur Jean-Louis Putallaz sur la parcelle 1373. La mise à l'enquête a été effectuée par le Canton durant 30 jours dans le bulletin officiel du 30 mai 2025. Une opposition a été rédigée par une voisine et le canton statuera.

d'accorder des délais supplémentaires aux divers opérateurs de téléphonie mobile pour procéder à la régularisation de la répartition spatiale du rayonnement des antennes suite à la publication des arrêts du Tribunal fédéral du 23 avril 2024 et 29 août 2024. La commune n'est concernée que par une antenne Sunrise.

d'accepter sur demande ponctuelle le travail dans les magasins répondant aux besoins des touristes le dimanche. D'autres part, de fixer la période touristique à St-Gingolph de fin mai au 30 octobre

de maintenir le statu quo concernant la mise à jour permanente de la mensuration officielle par le bureau JMVUADENS à Monthey.

de soutenir financièrement l'association des colis du cœur pour 2025 à raison de CHF 300.00.

d'approuver les comptes 2024 et le budget 2026 de l'ARPAJ tels que présentés par Monsieur le Conseiller Loïc Bénét.